

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 11 du 17 mars 2016**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte 6

**DÉCISION N° 3018/DEF/DGA/DO/D**

portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations de la direction générale de l'armement.

*Du 7 janvier 2016*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des opérations.*

**DÉCISION N° 3018/DEF/DGA/DO/D portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations de la direction générale de l'armement.**

*Du 7 janvier 2016*

NOR D E F A 1 6 5 0 0 5 5 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 6010/DEF/DGA/DO/D du 13 janvier 2015 (BOC n° 7 du 12 février 2015, texte 9).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 800.3

*Référence de publication :* BOC n° 11 du 17 mars 2016, texte 6.

---

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2009 modifié, relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement ;

Vu l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants, notamment ses articles 4. et 5. ;

Vu l'arrêté du 21 février 2012 modifié, fixant la liste des gestionnaires de biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants,

Art. 1er. Dans le cadre de l'organisation de la gestion logistique des biens qui rentre dans la compétence de la direction des opérations de la direction générale de l'armement, sont désignés gestionnaires de biens délégués :

1. le directeur adjoint de la direction des opérations, pour les biens relevant de la direction des opérations en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des opérations ;
2. le directeur de l'unité de management avions de chasse et équipements, pour les biens relevant de l'unité de management avions de chasse et équipements ;
3. le directeur de l'unité de management avions de missions et de support, pour les biens relevant de l'unité de management avions de missions et de support ;
4. le directeur adjoint de l'unité de management avions de missions et de support, pour les biens relevant de l'unité de management avions de missions et de support en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management avions de missions et de support ;
5. le directeur de l'unité de management Cœlacanthe, pour les biens relevant de l'unité de management Cœlacanthe ;

6. le directeur adjoint de l'unité de management Cœlacanthe, pour les biens relevant de l'unité de management Cœlacanthe en cas d'absence ou d'empêchement du directeur adjoint de l'unité de management Cœlacanthe ;

7. Le directeur de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels, pour les biens relevant de l'unité de management Espace et systèmes d'information opérationnels ;

8. le directeur adjoint de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels, pour les biens relevant de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels ;

9. le directeur de l'unité de management opérations d'armement hélicoptères et missiles, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement hélicoptères et missiles ;

10. le directeur adjoint de l'unité de management opérations d'armement hélicoptères et missiles, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement hélicoptères et missiles en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management opérations d'armement hélicoptères et missiles ;

11. le directeur de l'unité de management Horus, pour les biens relevant de l'unité de management Horus ;

12. le directeur de l'unité de management opérations d'armement navales, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement navales ;

13. le directeur adjoint de l'unité de management opérations d'armement navales, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement navales en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management opérations d'armement navales ;

14. le directeur de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique, pour les biens relevant de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique ;

15. le directeur adjoint de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique, pour les biens relevant de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique ;

16. le directeur de l'unité de management opérations d'armement terrestres, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement terrestres ;

17. le directeur adjoint de l'unité de management opérations d'armement terrestres, pour les biens relevant de l'unité de management opérations d'armement terrestres en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management opérations d'armement terrestres ;

18. le directeur de l'établissement de contrôle de Cherbourg, pour les biens relevant de l'établissement de contrôle de Cherbourg.

Art. 2. La décision n° 6010/DEF/DGA/DO/D du 13 janvier 2015 portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations de la direction générale de l'armement est abrogée.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieure générale hors classe de l'armement,  
directrice des opérations,*

Monique LEGRAND-LARROCHE.